

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS

BE IT KNOWN, that on this Thirtieth day of February in the year of our Lord the thousand nine hundred and first of the Independence of the United States...

ARTICLE I. The name and title of the corporation hereby organized shall be the NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY.

ARTICLE II. The domicile of this corporation shall be in the Parish of Orleans, State of Louisiana.

ARTICLE III. The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on are hereby declared to be the construction, operation and maintenance of a railway and light system...

ARTICLE IV. The capital stock of this corporation is hereby fixed at one hundred thousand (\$100,000) dollars...

ARTICLE V. The shares of this corporation shall be of the par value of one hundred dollars (\$100.00) each...

ARTICLE VI. All the shares of this corporation shall be held in the name of the corporation or its officers...

ARTICLE VII. No stockholder shall be held liable or responsible for the debts or obligations of this corporation...

ARTICLE VIII. At the termination of this charter by limitation of time or otherwise...

ARTICLE IX. This charter shall be subject to the approval of the Board of Directors...

ARTICLE X. The directors shall have full power to execute all the business of the corporation...

ARTICLE XI. The directors shall have full power to borrow money on the credit of the corporation...

ARTICLE XII. The directors shall have full power to sell, lease, convey, mortgage, or otherwise dispose of all or any part of the property of the corporation...

ARTICLE XIII. The directors shall have full power to make, alter, amend, or repeal the by-laws of the corporation...

ARTICLE XIV. The directors shall have full power to make, alter, amend, or repeal the regulations of the corporation...

ARTICLE XV. The directors shall have full power to make, alter, amend, or repeal the rules of the corporation...

ARTICLE XVI. The directors shall have full power to make, alter, amend, or repeal the articles of the corporation...

ARTICLE XVII. The directors shall have full power to make, alter, amend, or repeal the conditions of the corporation...

ARTICLE XVIII. The directors shall have full power to make, alter, amend, or repeal the terms of the corporation...

CHARTER DE LA COMPAGNIE DITE: NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY.

JUN 1905

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que le quatorzième jour du mois de juin de l'année de notre Seigneur mille neuf cent cinq, devant moi, Joseph P. Puig, notaire en et pour le parois d'Orléans, Etat de la Louisiane...

Le nom de ladite corporation sera: "NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY".

Le domicile de ladite corporation sera en la ville de Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

Le capital de ladite corporation sera fixé à cent mille dollars (\$100,000) divisés en mille actions de cent dollars (\$100.00) chacune.

Les actions de ladite corporation seront de la valeur nominale de cent dollars (\$100.00) chacune.

Les actions de ladite corporation seront tenues et possédées au nom de la corporation ou de ses officiers.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des dettes ou obligations de cette corporation.

Après l'expiration de ce charter par limitation de temps ou autrement...

CHARTER DE LA CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

ETAT-UNIS D'AMÉRIQUE, Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce jour, le vingt-cinqième jour de novembre, de l'année de notre Seigneur mille neuf cent six, devant moi, Joseph P. Puig, notaire en et pour le parois d'Orléans, Etat de la Louisiane...

Le nom et titre de cette corporation sera la "CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK".

Le domicile de cette corporation sera en la ville de Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

Le capital de cette corporation sera fixé à un million de dollars (\$1,000,000) divisés en dix mille actions de cent dollars (\$100.00) chacune.

Les actions de cette corporation seront de la valeur nominale de cent dollars (\$100.00) chacune.

Les actions de cette corporation seront tenues et possédées au nom de la corporation ou de ses officiers.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des dettes ou obligations de cette corporation.

Après l'expiration de ce charter par limitation de temps ou autrement...

Après l'expiration de ce charter par limitation de temps ou autrement...

CHARTER DE LA CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

ETAT-UNIS D'AMÉRIQUE, Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce jour, le vingt-cinqième jour de novembre, de l'année de notre Seigneur mille neuf cent six, devant moi, Joseph P. Puig, notaire en et pour le parois d'Orléans, Etat de la Louisiane...

Le nom et titre de cette corporation sera la "CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK".

Le domicile de cette corporation sera en la ville de Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

Le capital de cette corporation sera fixé à un million de dollars (\$1,000,000) divisés en dix mille actions de cent dollars (\$100.00) chacune.

Les actions de cette corporation seront de la valeur nominale de cent dollars (\$100.00) chacune.

Les actions de cette corporation seront tenues et possédées au nom de la corporation ou de ses officiers.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des dettes ou obligations de cette corporation.

Après l'expiration de ce charter par limitation de temps ou autrement...

Après l'expiration de ce charter par limitation de temps ou autrement...

CHARTER DE LA CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

ETAT-UNIS D'AMÉRIQUE, Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce jour, le vingt-cinqième jour de novembre, de l'année de notre Seigneur mille neuf cent six, devant moi, Joseph P. Puig, notaire en et pour le parois d'Orléans, Etat de la Louisiane...

Le nom et titre de cette corporation sera la "CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK".

Le domicile de cette corporation sera en la ville de Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

Le capital de cette corporation sera fixé à un million de dollars (\$1,000,000) divisés en dix mille actions de cent dollars (\$100.00) chacune.

Les actions de cette corporation seront de la valeur nominale de cent dollars (\$100.00) chacune.

Les actions de cette corporation seront tenues et possédées au nom de la corporation ou de ses officiers.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des dettes ou obligations de cette corporation.

Après l'expiration de ce charter par limitation de temps ou autrement...

Après l'expiration de ce charter par limitation de temps ou autrement...

C. LAZARD & CO., L'Id. LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE VETEMENTS CONFECTIONNES, d'Articles de toilette et de Chapeaux. 604 et 608 RUE DU CANAL.

D. MERCIER'S SONS Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales. 312 - RUE ROYALE - 312

F. A. BRUNET, IMPORTATEUR DIRECT, HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER. 312 - RUE ROYALE - 312

Alliances et tous autres genres de Bagues de Mariage. Médailles de tous dessins en argent et en or. WM. FRANTZ & CO., JOAILLIERS, 143 RUE CANONNET.

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES. Solutions préparées d'après le formulaire du Docteur de Villeneuve. Vous préservez des piqures des Moustiques. E. A. ANDRIEU, PROPRIETAIRES FONCIERS, Stocks et Bons, 802 RUE PERDIDO.

QUINCAILLERIE. Assortiment de quincaillerie et autres articles. L'ABELLE - DE LA - Nlle-Orléans. CUMBERLAND TELEPHONE 2096-R.

L'ABELLE - DE LA - Nlle-Orléans. CUMBERLAND TELEPHONE 2096-R. Annonce publicitaire pour une quincaillerie.

EPARGNEZ DU TEMPS - L'ARGENT - L'Annuaire de Soards DE 1906. Cette publication est faite par souscription...

ANNUAIRE COMMERCIAL. Prix \$1.00. Cette publication est faite par souscription...

ANNUAIRE COMMERCIAL. Prix \$1.00. Cette publication est faite par souscription...

ANNUAIRE COMMERCIAL. Prix \$1.00. Cette publication est faite par souscription...

ANNUAIRE COMMERCIAL. Prix \$1.00. Cette publication est faite par souscription...

ANNUAIRE COMMERCIAL. Prix \$1.00. Cette publication est faite par souscription...